



1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel : 01 42 37 09 41

E-mail : avf@avfantony.com

Web: <http://avfantony.com>

NOTICE D'INFORMATION - SEJOUR RANDO 2025-03

Séjour Randonnées en étoile MAURIENNE *** Du Dimanche 29 juin au dimanche 6 juillet 2025

Animateur du séjour : Bernard DESANGLES

Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, participant de manière régulière à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2024-2025 avec assurance IRA, à minima. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP titulaires d'une licence 2025 avec assurance IRA, à minima.

Nombre de participants: **12** au minimum, **16** au maximum

Dates : du dimanche **29 juin** au dimanche **6 juillet 2025 (7 nuitées)**

Déplacements basés sur l'utilisation des voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en montagne (**6 jours de rando avec dénivelées de 700 à 1000m chaque jour, IBP 90 à 120**), soit en moyenne 6 à 7h de marche quotidienne.

Entraînement à la randonnée et bonne condition physique sont absolument nécessaires, les personnes inscrites s'engagent à participer chaque jour aux activités proposées.

Le séjour débute le dimanche 29 juin 2025 à partir de 17h00, heure à laquelle les participants sont attendus au lieu d'hébergement pour prendre possession des chambres.

Le séjour s'achève le dimanche 6 juillet 2025 à 10h00, heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

ORGANISATION DU SEJOUR

Ce séjour est organisé hors Immatriculation Tourisme FFRP.

AVF Antony assure uniquement l'organisation et l'accompagnement des randonnées par un Animateur diplômé du club.

L'hébergement, le transport et les différents frais sur place sont à la charge de chacun selon les dispositions précisées ci-après.

HEBERGEMENT

Centre de vacances CAES Paul Langevin (alt : 1500 m), 24 rue du Coin - 73500 AUSSOIS - Tél : 04.56.53.00.26

Le séjour est proposé en pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour, vin inclus au dîner, avec fourniture du pique-nique pour 6 déjeuners du lundi au samedi, en **chambre double, twin et single (mais en nombre limité)** avec cabine sanitaires complets, draps et linge de toilette fournis, ménage de fin de séjour.

Le coût de l'hébergement par personne est de 406€, plus 15€ d'adhésion, supplément de 76€ pour chambre single, à régler par chaque participant auprès de l'hébergeur lors de la réservation.

La **taxe de séjour** sera à régler individuellement sur place (**environ 7€**).

AVF Antony ne propose pas d'assurance annulation pour ce séjour, l'assistance rapatriement est incluse avec la licence FFRP IRA ou IMPN.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Le voyage jusqu'à AUSSOIS et les déplacements sur place sont basés sur le co-voiturage (distance Antony-Aussois : 665 kms d'Antony et environ 6h30 de trajet voiture hors arrêts).

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 1600 kms comprenant aller-retour et trajets sur place). Péages : environ 140€ A/R selon itinéraire.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place).

PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres twin, préalablement à leur pré-inscription (toutes les demandes de chambre individuelle risquent de ne pas être satisfaites).

Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 17 octobre 2024 au plus tard.

Ils auront la possibilité de se pré-inscrire à ce séjour via le site internet AVF Antony Rando.

Début des pré-inscriptions 21 octobre 2024 – Fin des pré-inscriptions 28 octobre 2024.

Priorité sera donnée aux personnes n'ayant participé à aucun des 5 séjours précédents.

RESERVATIONS

AVF Antony fera une pré-réservation des chambres en fonction du nombre de participants intéressés.

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront confirmer leur participation à partir du 18 novembre 2024, ils seront informés ultérieurement des date et procédure pour la réservation de leur hébergement.

Ils devront à la date convenue se mettre en relation avec le centre de vacances CAES afin de finaliser cette réservation et de procéder à son règlement.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Les conditions d'annulation sont celles de l'hébergeur :

- Si annulation plus d'un mois avant le début du séjour : retenue de 60€.
- Si annulation entre 1 mois et 15 jours avant le début du séjour : retenue de 20% du montant
- Si annulation moins de 15 jours avant le début du séjour : retenue de 50% du montant

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement le séjour. Au delà de l'équipement de base du randonneur, penser à coupe-vent, polaire, gants, bonnet, chapeau et lunettes de soleil, crème solaire, pharmacie personnelle, chaussures étanches à tige montante, cape de pluie, sac à dos et paire de bâtons de randonnée.

Une réunion des participants sera organisée pour préparer ce séjour.

Amicalement,

Bernard DESANGLES, Animateur du séjour

Alain DUPRAT, Responsable tourisme